

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DEGRAMONT**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
DATE DE LA CONVOCATION : 22/09/2022		

**SEANCE ORDINAIRE
du 30 septembre 2022**

OBJET DE LA DELIBERATION

**Modification nomination
adressage communal**

Délibération N° 2022-30-09-04

Acte rendu exécutoire après envoi
en Sous-Prefecture de Castelsarrasin
le

Et publication ou notification le

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

Présents: Mme Pascale HAUWY, Mme Isabelle FAISANT, M. Alain UFFERTE, Mme Pierrette CANDELON, Mme Patricia SIGAUD, M. Christian DONNET, M. Laurent DIRAT.

Absents excusés : M. Thomas BENECH, M. Olivier HENRY, Mme Amélie VIDALON.

Absents : Néant.

Pouvoir: M. Thomas BENECH a donné procuration à Mme Pascale HAUWY, M. Olivier HENRY a donné procuration à Mme Pierrette CANDELON, Mme Amélie VIDALON a donné pouvoir à Madame Isabelle FAISANT.

Mme Pierrette CANDELON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises lors du conseil municipal du vendredi 17 juin 2022 :

Il avait été convenu de définir trois types de voies :

- Les routes, pour les axes principaux,
- Les chemins, pour le réseau secondaire,
- Les Impasses, pour les voies sans issue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avait arrêté le nom des voies suivant :

- Route de l'Arratz
- Route de la Mouline
- Route de Marsac
- Chemin des Garbes
- Chemin des Bravats
- Chemin d'Ancoupet
- Chemin de la Tour
- Impasse de la Garrigue
- Impasse de Larrieu
- Chemin de Gauran
- Impasse de Minjoulet
- Route des Crêtes
- Impasse des Arrouzes
- Impasse de Bosc Barrat Bas
- Route de Gramont
- Rue du Parc
- Place du château
- Chemin de ronde
- Carrelot des Jardins
- Vieille côte
- Chemin du Burgaud
- Chemin du Pont
- Côte du Touron
- Route de Saint Créac
- Impasse de Latroque
- Impasse du Manoir
- Rue de l'Egalité
- Chemin de l'école

Cependant, la saisie de ces données sur la Base Adresse Locale amène les propositions de modifications suivantes :

- Suppression de l'impasse de Minjoulet, du fait qu'il concerne un chemin privatif,
- Intégration des Impasses des Arrouzes et de Bosc Barrat Bas, à charge pour la commune de régulariser le cadastre, celui-ci faisant apparaître ces voies comme propriété de l'ASAI,
- Création de l'impasse du hameau de Gauran, en complément du chemin de Gauran,
- Ruelle des jardins, au lieu de Carrelot, nom qui sera utilisé pour le patois,
- Chemin de Saint Créac, au lieu de route de Saint Créac.

Subsidiairement, il est évoqué la demande de Monsieur Bruno SIMON, nouveau propriétaire du bâtiment situé sur les parcelles cadastrées AO 15, 42, 142, 152 qui souhaite baptiser celui-ci du nom de « L'Emban ».

Enfin, il est proposé de remplacer le nom de « Place du Château » par celui de Monsieur et Mme DICHAMP.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote et décide :

- Concernant les modifications mineures de l'adressage, **d'adopter** ces changements à l'unanimité ;
- Concernant le remplacement « Place du château » par le nom de « Monsieur et Madame DICHAMP », **de refuser** à la majorité le changement de nom de la Place du Château ;
- Concernant la modification cadastrale des parcelles cadastrées AO 15, 42, 142, 152 demandée par Monsieur SIMON, **de l'informer** qu'il lui incombe, à lui seul, d'en faire la demande auprès des services du cadastre des impôts de Montauban.

Un courrier lui sera adressé en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Pierrette CANDELON

Le Maire,



Claude TRIFFAULT